

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Direction générale



Le 11 février 2020

Message à l'intention des parents et des élèves adultes
de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)

Objet : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Chers parents,
Chers élèves,

Depuis l'adoption par le gouvernement du Québec, samedi dernier, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique*, la CSMB procède à une analyse fine des nouvelles dispositions, afin d'assurer une transition harmonieuse vers la création du centre de services scolaires.

Le mandat du Conseil des commissaires ayant pris fin au moment de la sanction de la Loi, cette instance sera remplacée par un conseil d'administration qui sera constitué le 15 juin prochain. D'ici là, conformément à ce que prévoit la Loi, j'assumerai, à titre de directeur général, les fonctions qui étaient dévolues au Conseil des commissaires.

Par ailleurs, sachez que les équipes-écoles et les membres du personnel des services éducatifs et administratifs continuent d'exercer les mêmes fonctions. Toutes les activités, de même que les services et les cours au sein des établissements, se poursuivent tel que prévu.

En collaboration avec nos partenaires et le Ministère, soyez assurés que tout au long de cette transition, la grande équipe de la CSMB gardera le cap sur sa mission première : accompagner les élèves, jeunes et adultes, vers la réussite.

En terminant, je tiens à saluer la contribution de tous les membres du Conseil des commissaires qui, au fil des années, ont pris part au succès des élèves de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Bien à vous,

Dominic Bertrand
Directeur général